# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2020

### D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2764)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 78

présenté par Mme Batho

#### **ARTICLE 7**

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« dans le respect des dispositions de la directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement prend en compte l'avis du Conseil d'Etat sur ces dispositions.